



Notes d'allocution

**Présentation du mémoire
du Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec**

**Dans le cadre des auditions publiques
tenues par la Commission de l'économie et du travail
sur «Le secteur énergétique au Québec -
contexte, enjeux et questionnement »**

Montréal

2 mars 2005

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs les députés
Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de votre attention.

L'avenir et la sécurité énergétique du Québec sont des préoccupations importantes pour le Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec et il nous fait plaisir de venir échanger avec vous aujourd'hui.

Brièvement, le Syndicat représente environ 1 600 membres œuvrant dans toutes les divisions d'Hydro-Québec et c'est pourquoi nous avons une vision élargie quand vient le temps de se prononcer sur des questions comme celles d'aujourd'hui. Au cours des dernières années, nous sommes intervenus dans le débat public sur l'énergie au Québec et, plus récemment au BAPE, sur le projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et la réfection de Gentilly-2.

Ceci étant dit, aujourd'hui, je vous présenterai la vision du Syndicat sur le développement du secteur énergétique au Québec; premièrement au niveau des enjeux prioritaires que sont l'environnement, l'efficacité énergétique, les tarifs et la prévision de la demande; je ferai ensuite le point sur les moyens de production qui, selon nous, doivent être privilégiés : l'hydroélectricité, l'éolien et, dans une perspective à long-terme, le nucléaire. L'objectif de notre présence est de contribuer à élaborer une stratégie énergétique gagnante pour le Québec.

1) BILAN ET PERSPECTIVES

1.1 Développer une vision à long-terme

Dans un premier temps, le Syndicat croit que la sécurité énergétique du Québec se planifie sur un horizon d'au moins quinze à vingt-cinq ans.

Obtenir un surplus de production de 15 % d'ici 2012 est un objectif louable de la part d'Hydro-Québec... **Mais 2012, c'est dans sept ans; et dans le secteur de l'énergie, sept ans, c'est comme dire « demain ».**

2012, c'est la mise en service des projets déjà en cours ou à l'étude... Le projet Eastmain 1-A / dérivation Rupert / la Sarcelle sera terminé, si tout se passe comme prévu. Dix années peuvent facilement s'écouler avant qu'un projet en hydroélectricité produise des mégawatts. L'éolien sera plus rapide, mais il est loin de constituer une solution instantanée.

Or, la notion même de sécurité énergétique commande davantage de vision; c'est maintenant qu'il faut préparer l'« après 2012 », si le gouvernement veut assurer la sécurité énergétique des Québécois.

Dans le domaine des sciences et technologies, l'applicabilité des savoirs prend plusieurs années avant d'être au point, mais une expertise qui n'est pas actualisée devient rapidement dépassée : faire preuve de vision implique que toutes les options de production qui peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs de la présente stratégie énergétique soient considérées.

1.2 Politique énergétique et environnement

La nouvelle *Loi sur le développement durable*, le Protocole de Kyoto et tous les défis environnementaux à l'agenda des prochaines décennies exigent également que nous voyions loin.

Les politiques énergétiques appliquées depuis le début des années 80 ont permis à la société québécoise de devenir l'une des moins dépendantes des énergies fossiles et même d'être à l'avant-garde en matière de performance environnementale. Nous devons continuer dans cette direction et nous appuyons le gouvernement du Québec et Hydro-Québec dans leur réorientation vers les énergies propres.

Pour faire des choix judicieux en matière d'énergie, le Syndicat soutient qu'une approche renouvelée doit encadrer l'évaluation de tous les projets liés à l'énergie, afin que les coûts de production incluent systématiquement les coûts environnementaux.

Le facteur économique ne justifie aucune décision s'il ne reflète pas les impacts environnementaux avec lesquels il faudra composer par la suite.

1.3 Efficacité énergétique

D'autre part, je crois que tous les intervenants qui se sont prononcés devant la Commission ont reconnu que sécurité et efficacité énergétique sont inévitablement reliées. Utiliser l'énergie intelligemment doit devenir une habitude chez les consommateurs et pour y arriver, l'efficacité énergétique doit être promue sans réserve, par un organisme exempt de conflits ou d'apparence de conflits d'intérêt...

Le Syndicat recommande donc que soit créé un organisme indépendant et apolitique dont l'unique mandat soit l'élaboration et la gestion des programmes d'efficacité énergétique, indépendamment des priorités ponctuelles des gouvernements et d'Hydro-Québec, indépendamment des variations du niveau de l'eau dans les réservoirs et des profits reliés aux variations de la demande d'énergie.

Nous sommes convaincus que les secteurs commercial et industriel présentent un grand potentiel d'économies d'énergie. Comme les récentes statistiques indiquent que l'immobilier continuera de se développer au cours des prochaines années, le secteur résidentiel doit également être ciblé, avec une relance en force des programmes de soutien aux maisons Novoclimat ou R-2000 qui, à notre grand désarroi, ont visiblement été sous-exploités.

En effet, sur les 200 000 maisons construites au Québec depuis la création de la norme en 1999, seulement un millier sont certifiées Novoclimat. Si elles avaient toutes été certifiées, Hydro-Québec aurait eu l'équivalent de 50 000 maisons de moins à alimenter.¹

1.4 Tarifs d'électricité

En ce qui concerne les tarifs d'électricité, le Syndicat soutient une hausse modérée qui protégera la valeur du bloc patrimonial dans le temps. Nous sommes conscients que les prix actuels sont avantageux pour les Québécois et nous croyons que cette pratique doit demeurer.

¹ DIOTTE, Simon. « Le défi vert dans l'habitation », La Presse, 19 février 2005, section « Mon Toit », p. 1.

Il est toutefois justifié d'ajuster le tarif du bloc patrimonial vendu par Hydro-Québec Production à Hydro-Québec Distribution afin d'éviter sa dévaluation au fil du temps.

Nous ne sommes pas en faveur d'une augmentation drastique des tarifs ayant pour but d'éviter le gaspillage de la ressource. Utiliser une mesure coercitive pour favoriser les économies d'énergie avant d'avoir complètement joué la carte de l'efficacité énergétique semble prématuré.

Il est clair que le faible coût de l'énergie présente un net avantage pour le développement de l'économie québécoise et qu'il n'est pas réaliste de songer à une forte hausse des tarifs sans perturber un équilibre vital, que l'on parle de consommation domestique ou industrielle. Toutefois, en matière de développement économique, de réels efforts doivent être consentis dès maintenant pour favoriser l'essor des secteurs secondaires et tertiaires plutôt que primaires.

Enfin, planifier la sécurité énergétique du Québec, miser sur le développement durable et promouvoir en force les programmes d'efficacité énergétique, sont toutes des actions qui vont de pair avec des efforts visant le changement des habitudes de consommation à l'aide d'un travail d'éducation soutenu et concerté.

1.5 Besoins

Quant à la demande en énergie pour les prochaines décennies, il faut l'envisager à partir d'une démarche intégrant d'une part la hausse de l'activité économique et, d'autre part, les changements technologiques pour les 15 à 25 années à venir.

Les prévisions des années 90 avaient nettement sous-estimé la croissance de la demande; Hydro-Québec avait alors dû réagir avec des solutions improvisées, comme on a pu le constater dans l'épisode controversé du Suroît. Or, le mode « réaction » ne doit plus commander nos choix si l'on veut assurer l'avenir énergétique du Québec dans une perspective de développement durable.

La voiture électrique, la production d'hydrogène comme nouveau combustible, entre autres, vont bien sûr influencer la demande en électricité... En ce qui nous concerne, nous croyons qu'il est primordial d'instaurer un système de veille adéquat afin d'identifier les nouvelles influences bien avant d'être pris au pied du mur.

2) MOYENS DE PRODUCTION

Environnement, efficacité énergétique, tarifs et prévisions de la demande illustrent bien que le présent exercice est complexe, mais qu'il s'inscrit dans un ensemble dont les grandes orientations peuvent être en harmonie.

Maintenant, si l'on considère les options qui s'offrent à nous pour produire cette énergie, voici ce que le Syndicat recommande.

2.1 Hydroélectricité

Nous privilégions sans réserve le développement de nos ressources hydrauliques pour bon nombre d'années à venir encore; c'est une énergie propre, aux retombées économiques favorables pour le Québec et ses régions. **Nous appuyons la poursuite des projets à l'étude ou en cours et, par la suite, nous soutenons la réalisation du projet majeur de Grande-Baleine. Il constitue un investissement incontournable selon le Syndicat.**

Le parachèvement du développement de la filière hydraulique doit impérativement se faire dans le respect de trois conditions, tel qu'affirmé par Hydro-Québec : rentabilité économique, acceptabilité environnementale et accueil favorable des communautés locales.

Notons qu'à plus long-terme, la rentabilité de la filière hydraulique semble moins évidente, avec des coûts estimés beaucoup plus élevés pour les nouveaux projets situés plus au nord.

2.2 Filière éolienne

En ce qui concerne l'éolien, nous appuyons son développement, tant qu'il se réalise en complémentarité avec l'hydroélectricité. Nous soutenons par-là que les deux filières doivent se servir entre elles et non pas se nuire.

En effet, **les futurs emplacements des parcs éoliens ne doivent pas hypothéquer le développement des projets hydroélectriques à venir :** nous croyons qu'ils ne devraient pas être placés à proximité des postes de transport des réseaux nord-ouest ou nord-est, ni près des centrales éloignées. Les capacités résiduelles du réseau actuel de transport doivent être réservées au transit de la production des centrales hydroélectriques encore à l'étude.

La Régie de l'énergie soutient qu'Hydro-Québec Production est en mesure de gérer entre 2000 et 3000 MW de production éolienne additionnelle à celle déjà incluse dans les appels d'offre.² Si tel est le cas, **Hydro-Québec TransÉnergie devra faire l'examen de ses façons de faire pour s'assurer que le réseau soit en mesure d'absorber une quantité de plus en plus grande de production intermittente.**

En ce qui a trait au transport de cette électricité, ce caractère intermittent aura un impact majeur sur la programmation et les manœuvres que le transporteur effectuera sur le réseau.

² Avis de la Régie de l'énergie sur la sécurité des Québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du Suroît (A-2004-01)

Prenons par exemple le cas de la Gaspésie : avec une capacité de production éolienne avoisinant les 2000 MW, la région passera, en de très courts laps de temps, d'un mode d'exportation vers les grands centres de charge, à un mode d'importation lorsque la production s'arrête.

Bref, nous soutenons qu'il faut aller au-delà de l'engouement général pour le développement de l'énergie éolienne afin d'investir, dans chacune des divisions, tous les efforts nécessaires pour rendre concrets les résultats escomptés. Plusieurs organismes se sont déjà penchés sérieusement sur la question dans le cadre de la présente consultation. Le Syndicat reconnaît les efforts qui sont investis en ce sens, mais rappelle que l'exercice doit privilégier une approche globale; il faut donner libre cours à la circulation de l'information entre les parties et surtout, **laisser le temps aux experts d'Hydro-Québec, à tous les niveaux, de se prononcer sur les meilleures avenues à emprunter pour réaliser le potentiel de l'énergie éolienne au Québec.**

On peut être confiant, mais on peut aussi être prudent, et envisager des alternatives si la filière éolienne ne produit pas l'énergie aussi efficacement et rapidement que prévu.

2.3 Filière nucléaire

Si l'on aborde la sécurité énergétique dans une perspective à long-terme, il ne faut pas mettre la filière nucléaire aux oubliettes. Il serait précipité d'éliminer une option avant d'obtenir les résultats escomptés avec la poursuite du développement des filières hydraulique et éolienne.

Le Syndicat appuie donc la réfection de la centrale Gentilly-2. Si nous n'agissons pas maintenant, ce sont d'une part nos installations, en plus de notre expertise et de notre savoir-faire qui seront perdus.

Rappelons également que la filière canadienne a prouvé que la sécurité du nucléaire est sans failles et son exploitation très fiable. Sur le plan environnemental, le nucléaire s'intègre aussi bien, si non mieux, que les autres formes d'énergie. Les centrales canadiennes sont exploitées conformément aux normes nationales et internationales extrêmement rigoureuses; les méthodes de gestion des déchets radioactifs font l'objet de constantes améliorations et nous sommes persuadés, à titre d'ingénieurs, que d'autres solutions sont en voie de développement.

Si le nucléaire est mal perçu, il faut en parler. Rappelons qu'en France, 59 réacteurs produisent 78 % de l'électricité du pays.³ Il faut se servir des faits pour aller au-delà des craintes que le nucléaire peut susciter. Il ne s'agit pas là d'en faire la promotion à tout prix, mais plutôt d'informer la population sur les coûts, les bénéfices et les risques associés à cette forme d'énergie.

La réfection de Gentilly-2 est une mesure préventive, qui va permettre au Québec de garder toutes ses options ouvertes en étant au fait des avancées technologiques de la filière.

³ World Nuclear Association. World Nuclear Power Reactors 2003-05 and Uranium Requirements, 1^{er} janvier 2005. En ligne [www.world-nuclear.org], 15 février 2005.

CONCLUSION

Je terminerai en rappelant qu'il est selon nous primordial d'élargir l'horizon de la planification énergétique du Québec et de travailler sans relâche à promouvoir l'efficacité énergétique.

Se projeter dans plus d'une vingtaine d'années d'ici demande un effort, car nos préoccupations immédiates ne favorisent pas les débats de fond. Mais soyons conscients qu'en 2012, le temps ne sera plus un allié, mais une contrainte.

Qu'advient-il en 2020? Le Québec sera-t-il un exportateur majeur d'électricité? Aura-t-il conservé son expertise dans le domaine nucléaire? Qu'y a-t-il après l'hydroélectricité, après l'éolien?

Faire preuve de vision, c'est définir maintenant comment l'on se voit dans vingt ans, et comment on va y arriver.

Merci.